

CANADA

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE

COUR SUPÉRIEURE

PROVINCE DE QUÉBEC

Conférence de gestion - téléphonique

Chambre des actions collectives

DISTRICT DE MONTRÉAL

Référée de

Salle prévue

Date

No :
500-06-000915-187

Le 4 octobre 2018

L'HONORABLE CHANTAL TREMBLAY, J.C.S.

JT1698

Partie demanderesse

Procureur(s)

Zully Liliana Salazar Pasaje

Absente

Me Zoey Zukran
LPC Avocat inc.
jzukran@lpclex.com

Présent

Partie défenderesse

Procureur(s)

BMW Canada inc.

Bayerische Motoren Werke AG

BMW of North America, LLC

BMW Manufacturing Co., LLC

Absentes

Me Martin Sheehan
msheehan@fasken.com

Me Noah Boudreau
nboudreau@fasken.com

Fasken Martineau DuMoulin LLP

Présents

Nature de la cause

CONFÉRENCE DE GESTION

Montant : \$

Cote(s)	Requête (s)

Greffier(ière) Stéphanie Katia Wajnberg	Interprète N/A	Sténographe N/A
--	-------------------	--------------------

ENREGISTREMENT NUMÉRIQUE

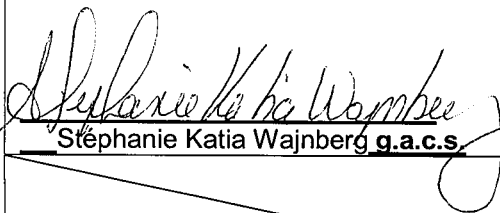
Audition AM :	Début	Fin	Audition PM :	Début	Fin
				13:01	13:20

Affaires référées au maître des rôles CONFÉRENCE DE GESTION	Résultat de l'audition
--	------------------------

HEURE

13:01	<u>DÉBUT DE LA CONFÉRENCE DE GESTION</u> Identification des avocats
13:01	Le Tribunal s'adresse aux avocats (opportunité de traiter les moyens préliminaires au stade de l'autorisation)
13:03	Représentations de Me Zukran
13:03	Représentations de Me Sheehan
13:05	Le Tribunal s'adresse aux avocats (permission d'interroger et dépôt d'une preuve appropriée)
13:08	Le Tribunal s'adresse à Me Zukran en lui indiquant qu'il devra motiver toute demande d'interroger les affiants

- 13:11 Échange de part et d'autre
- 13:12 Il est convenu que le Tribunal rendra jugement sur les moyens préliminaires sur la foi des plans d'argumentation et des autorités soumis par les parties et ce, sans audition à la Cour.
- 13:13 Étant donné que certaines pièces au soutien de la déclaration sous serment de M. Gordon Farrish ne sont pas contestées, Me Sheehan verra à revoir l'opportunité de réduire ou non le contenu de la déclaration sous serment
- 13:11 Le Tribunal **FIXE** au **26 octobre 2018** la date limite pour les défenderesses de communiquer leurs notes et autorités au soutien de la Demande pour permission de déposer une preuve approprié et de la Demande pour permission d'interroger la représentante
- 13:17 Le Tribunal **FIXE** au **2 novembre 2018** la date limite pour la demanderesse de communiquer leurs notes et autorités au soutien de leur contestation de la demande pour permission de déposer une preuve appropriée et de la demande pour permission d'interroger la représentante et la demande possible d'interroger les affiants
- 13:17 Le Tribunal **FIXE** au **25 février 2019** la date d'audition sur la demande d'autorisation pour une durée d'une journée.
- 13:17 Le Tribunal **FIXE** au **4 février 2019** la date limite pour la communication du plan d'argumentation et des autorités de la demanderesse au soutien de la demande d'autorisation
- 13:18 Le Tribunal **FIXE** au **18 février 2019** la date limite pour la communication du plan d'argumentation et des autorités des défenderesses à l'encontre de la demande d'autorisation
- 13:18 Le Tribunal demande aux parties de transmettre leurs notes et autorités uniquement par voie électronique
- 13:20 **FIN DE L'AUDIENCE**


Stéphanie Katia Wajnberg g.a.c.s.


L'HONORABLE CHANTAL TREMBLAY, J.C.S.